

BAYEUX INTERCOM
Communauté de communes

COMPTE RENDU
de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du Jeudi 3 Octobre 2019

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Date de convocation : 25 septembre 2019

Aujourd'hui trois octobre deux mille dix-neuf,

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, à la Salle des Assemblées, à vingt heures trente après les convocations voulues par la loi sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Président.

Etaient présents : M. Patrick GOMONT, Président (**Bayeux**) – M. Jean-Marc DELORME – M. Loïc JAMIN – M. Arnaud TANQUEREL (**Bayeux**) – M. Jean-Luc HAMON (**Bayeux**) - Mme Marie-Claude SIMONET (**Guéron**) – M. François de BOURGOING (**Port-en-Bessin – Huppain**) - M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) - M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**) – M. Rémi FRANÇOISE (**Vienne-en-Bessin**).

Mme Yvette JEANNE (**Agy**) - M. Michel LETOUZEY (**Arganchy**) – M. Denis ENEE (**Barbeville**) – Mme Céline CADET – Mme Béatrice COSTE – M. Patrick CREVEL - Melle Françoise JEAN-PIERRE – M. David LEMARESQUIER – M. Jean LEPAULMIER - Mme Michèle MOUCHEL – Mme Monique PERIAUX – Mme Chantal ROVARC'H - M. Philippe BOUILLON - Mme Carine BION-HETET - M. Hugo GUILLOCHIN (**Bayeux**) – M. Jacky FAUVEL (**Campigny**) – M. Gérard ICHMOUKAMETOFF (**Chouain**) – M. Fernand PORET (**Commes**) – M. Jean OBLIN (**Cottun**) – M. Christian FREMY (**Cussy**) – M. Bruno RUSSEIL (**Esquay-sur-Seulles**) – M. Yves LEGUILLOIS (**Le Manoir**) – M. Roland TIRARD (**Longues-sur-Mer**) – M. Patrice FOLLIOU (**Manvieux**) - M. Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) - M. Nicolas GUILLOT (**Nonant**) – Mme Huguette AUTIN (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Gilbert MICHEL (**Ranchy**) - Mme Françoise MARIE (**Ryes**) - M. Bernard KERMOAL (**Saint-Côme-de-Fresné**) – M. Samuel DUMAS (**Saint-Loup-Hors**) – M. Daniel SIMEON (**Saint-Martin-des-Entrées**) - M. Eric FOUCHER – Mme Nelly RAFFIN – M. Daniel COTIGNY (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Cédric CAHU (**Sommervieu**) - M. Gilles MOULIN (**Sully**) - M. Christophe BREIGEAT (**Tracy-sur-Mer**) – Mme Sylvie BOUST (**Vaux-sur-Seulles**).

Pouvoirs : M. Patrick JARDIN (**Arromanches-les-Bains**) donne pouvoir à M. Patrick GOMONT (**Bayeux**) – Mme Christine DELECROIX (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Céline CADET (**Bayeux**) - M. Philippe LAULHE (**Bayeux**) donne pouvoir à M. David LEMARESQUIER (**Bayeux**) - Mme Lydie POULET (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Françoise JEAN-PIERRE (**Bayeux**) - Mme Adélaïde LIEVENS (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Patrick CREVEL (**Bayeux**) - M. Pierre-Albert CAVEY (**Port-en-Bessin – Huppain**) donne pouvoir à Mme Huguette AUTIN (**Port-en-Bessin – Huppain**) - Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) donne pouvoir à M. Cédric CAHU (**Sommervieu**) – M. Guillaume GAUTIER-LAIR (**Vaucelles**) donne pouvoir à M. Loïc JAMIN (**Bayeux**).

Absents excusés : Mme Christelle BASLEY (**Bayeux**) – M. Jean-Marie SERONIE (**Bayeux**) - Mme Nathalie LAFONT (**Bayeux**) -

Absent remplacé : M. Gérard MANACH (**Subles**) remplacé par M. Thierry DUBOSQ (**Subles**).

Absents : M. Serge MICHELINI – Mme Marie-Madeleine THOMAS (**Bayeux**) - M. Justin BRIANE (**Bayeux**) – M. Serge MARTIN (**Condé-sur-Seulles**) – M. Claude LEMIERE (**Ellon**) - M. Jean SCHMIT (**Juaye-Mondaye**) - M. Christophe LE MONNIER (**Magny-en-Bessin**).

Secrétaire de séance : M. Bernard KERMOAL

Secrétaires auxiliaires : MM. Erwan GOUEDARD et Didier COENE

Le compte rendu du conseil du 11 juillet 2019 a été adopté.

N° 01

OBJET : Travaux – Avenant n° 5 au marché relatif à l'exploitation des installations de chauffage, ventilation, production d'ECS et de froid des bâtiments du groupement de commandes Bayeux Intercom / Ville de Bayeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De se prononcer** sur l'avenant n° 5 à ce marché ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit avenant.

N° 02

OBJET : Travaux – Convention de groupement de commandes pour des prestations d'entretien des espaces verts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention de groupement de commandes pour l'exécution de prestations d'entretien des espaces verts, jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 03

OBJET : Travaux – Projet d'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs du site de la batterie de Longues-sur-Mer : acquisition des terrains à la commune de Longues-sur-Mer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'acquisition des parcelles portées au cadastre sous les n° 45, 46 et 20 de la section AD pour une surface de 6 260 m² (sous réserve du document d'arpentage) à l'euro symbolique ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'acte à intervenir lequel sera reçu par Maître BOISSET, notaire à Bretteville l'Orgueilleuse.

N° 04

OBJET : Enseignement – Avenant n° 2 à la convention portant délégation partielle de compétence en matière d'organisation de services de transport scolaire du 1^{er} degré entre la Région Normandie et la Communauté de communes Bayeux Intercom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'avenant n° 2 à la convention portant délégation partielle de compétence en matière d'organisation de services de transport scolaire du 1^{er} degré entre la Région Normandie et la Communauté de Communes Bayeux intercom, joint en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit avenant.

N° 05

OBJET : Centre Aquatique Intercommunal – Conventionnement avec les comités d'entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la mise en œuvre de conventions (selon modèle joint en annexe) avec les comités d'entreprises ou organismes apparentés ;
- **D'approuver** la facturation de la cotisation annuelle au prorata temporis ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les conventions.

N° 06

OBJET : Centre Aquatique Intercommunal – Création d'offres commerciales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la mise en place d'offres commerciales pour le Centre Aquatique Auréo, tels que présentées dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 07

OBJET : Centre Aquatique Intercommunal – Adoption de nouveaux tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les nouveaux tarifs tels que présentés dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 08

OBJET : Eau potable – Avenant de transfert à la convention relative à l'implantation d'une antenne au profit de la société Free Mobile sur le château d'eau situé Chemin Saint-Julien à Bayeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les termes de l'avenant de transfert à la convention, joint à la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit avenant.

N° 09

OBJET : Assainissement – Avenant n° 1 au marché relatif aux travaux de création des réseaux de collecte sur le Hameau Escures à Commes et du réseau de transfert vers Port-en-Bessin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De se prononcer** sur l'avenant n° 1 à ce marché ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit avenant.

N° 10

OBJET : Environnement – Rapport d'activité 2018 de Collectéa.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'acter** la présentation du contenu du rapport d'activité de Collectéa sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2018 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 11

OBJET : Environnement – Rapport d'activité 2018 - SEROC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'acter** la présentation du contenu du rapport d'activité du SEROC relatif au prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets et assimilés pour l'année 2018 ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 12

OBJET : Développement Economique – Vente du lot n° 8 sur le parc d'activité de Nonant au profit de la SCI MB-S-1 INVESTISSEMENT portée par la société LATURE AUTOMOBILES ET SERVICES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la cession du lot n° 8 porté au cadastre sous le n° 80 de la section ZO d'une surface d'environ 3 387 m² (sous réserve du plan de bornage) situé dans le parc d'activité de Nonant au profit de la SCI MB-S-1 INVESTISSEMENT ou de toute société qui se substituerait, au prix de 25 € HT le m² ;
- **D'autoriser** la SCI MB-S-1 INVESTISSEMENT ou de toute société qui se substituerait à déposer un permis de construire avant la signature de la promesse de vente ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la promesse de vente et l'acte intervenir, lesquels seront reçus par Maître LATRUBESSE, notaire à Bayeux.

N° 13

OBJET : Aménagement du Territoire, OPAH et SIG – Subventions complémentaires à l'aide de l'ANAH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'accorder**, dans le cadre de l'O.P.A.H Bayeux Intercom, une participation financière pour les opérations citées ci-dessous, d'un montant maximum de :
 - o **500 € au titre de la précarité énergétique par dossier** :
 - à Mme DAUVERS Aurélie, pour l'opération sise à BAYEUX, 39 Rue de la Juridiction concernant des travaux d'économie d'énergie (Chaudière, poêle, menuiseries, couverture) pour un montant de 26 437 € HT ;
 - à M. et Mme BOULAY Daniel, pour l'opération sise à COMMES, Le Pont Fatu concernant des travaux d'économie d'énergie (remplacement d'une chaudière) pour un montant de 6 991 € HT ;
 - à Mme ROSE YOLANDE, pour l'opération sise à NONANT, 6 Impasse la Houlotte concernant des travaux d'économie d'énergie (Isolation du grenier, vmc, changement des menuiseries et toiture) pour un montant de 51 017 € HT ;

- à Mme DAUSSY Jacqueline, pour l'opération sise à BAYEUX, 4 Passage Michel Beziers concernant des travaux d'économie d'énergie (Changement des menuiseries, vmc, isolation et aménagement complet pour autonomie au RDC) pour un montant de 76 437 € HT ;
- **232 € au titre d'aide à l'autonomie répartis comme suit:**
 - 232 € à M. et Mme GOUYE Marie-Madeleine, pour l'opération sise à PORT EN BESSIN HUPPAIN, 40 Rue de Villiers concernant des travaux permettant l'autonomie (adaptation de la salle de bain) pour un montant de 4 642 € HT ;
- **D'autoriser** le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 14

OBJET : Médiathèque Les 7 lieux – Validation de la Convention de Préfiguration au Contrat de Développement Culturel de Territoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention de préfiguration jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 15

OBJET : Ressources Humaines – Tableau des effectifs permanents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la création de postes tel qu'indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment les arrêtés correspondants.

N° 16

OBJET : Ressources Humaines – Tableau des effectifs non permanents – Recrutement de personnel vacataire en surveillance de bassin à AUREO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la création du principe de vacation, tel que défini dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment le(s) contrat(s) de vacation.

N° 17

OBJET : Ressources Humaines – Plan de formation 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le plan de formation pour 2019 tel que présenté et annexé à la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 18

OBJET : Administration Générale – Avenant n° 1 au marché n° 2015-11 relatif à la livraison et à la fourniture de fioul domestique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De se prononcer** sur l'avenant n° 1 portant modifications au marché n° 2015-11 relatif à la livraison et à la fourniture de fioul domestique, joint en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit avenant.

N° 19

OBJET : Administration Générale – Convention de groupement de commandes pour des prestations de fourniture et de livraison de fioul domestique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention de groupement de commandes pour la fourniture et livraison de fioul domestique, jointe en annexe ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 20

OBJET : Administration générale – Attribution du marché portant Services d'Assurances pour Bayeux Intercom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De valider** le choix de la Commission d'Appel d'Offres sur l'attribution du marché Services d'Assurances conformément au corps de la présente délibération ;

- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit marché.

N° 21

OBJET : Finances – Perception de la TEOM au lieu et place de COLLECTEA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la perception de la TEOM à compter du 1^{er} janvier 2020 en lieu et place du syndicat mixte Collectea pour l'ensemble des communes membres de Bayeux Intercom ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 22

OBJET : Finances – Pertes sur créances irrécouvrables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** l'admission en non-valeur et l'extinction de créances tel que précisées dans le corps de la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 23

OBJET : Finances – Décisions modificatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les propositions de compléments et d'ajustements de crédits de fonctionnement et investissement sur le budget principal ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 23 bis

OBJET : Finances – Décisions modificatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** cet ajout ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ledit avenant.

N° 24

OBJET : Finances – Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Basse-Normandie : Compte-rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **De prendre acte** de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives sur la gestion de la Communauté de Communes de Bayeux Intercom arrêté par la Chambre Régionale des Comptes de Basse-Normandie pour les années 2012 à 2017.

N° 25

OBJET : Assainissement – Groupement de commandes pour les travaux de réhabilitation des réseaux, rue Traversière et rue Michel Lefournier sur la Commune de Port-en-Bessin – Huppain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention de groupement de commandes pour les travaux de réhabilitation des réseaux rue Traversière et rue Michel Lefournier sur Port-en-Bessin – Huppain, jointe à la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention ;
- **D'autoriser** le Président, le cas échéant, à signer et notifier le marché de travaux avec l'attributaire retenu après analyse des offres de la part de la Maîtrise d'œuvre et avis de la Commission des Marchés publics

Bayeux, le 10 octobre 2019

Le Président de Bayeux Intercom



Patrick GOMONT